

Procès-verbal du SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2019

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC MONTCALM MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 septembre 2019, à 19 h, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Madame Nicole Renaud, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

**නිතින්තිත්තිත්ත්ත්ත්ත්ත්ත්** 

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

## CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2019-09-334

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE CONSTATER ET DE MENTIONNER** que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) à tous les membres du conseil.

ADOPTÉE.

### **ගිනි**නි<mark>නිනිනිනිනිනිනිනිනි</mark>නි

## 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

## CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- Proposition de clarification et/ou modification aux travaux de réfection de diverses rues Réf : Résolution 2019-07-256
- 3. Période de questions des contribuables

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2019-09-335

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.

න්න්න්න්න්න්න්න්න්න්න්න්



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal du SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2019

2. Proposition de clarification et/ou modification aux travaux de réfection de diverses rues – Réf : Résolution 2019-07-256

**Considérant** que par l'entremise de la résolution 2019-07-256 concernant des travaux de réfection de diverses rues 2019, nous avons octroyé un contrat, pour la somme de 3 533 275.74 \$, à la firme Sintra, soit le plus bas soumissionnaire conforme;

**Considérant** que lors de la réunion de chantier du 17 septembre dernier, il fut porté à notre attention que certains ponceaux n'avaient pas été dénombrés et qu'en conséquence ces ponceaux ne sont pas inclus dans le contrat octroyé par la résolution 2019-07-256;

**Considérant** que la firme d'ingénierie Parallèle 54 présente à la réunion de chantier du 17 septembre dernier a validé ces informations;

**Considérant** qu'un prix budgétaire nous a été soumis par l'entrepreneur afin de pourvoir à ces travaux supplémentaires.

2019-09-336

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** la firme Sintra à remplacer lesdits ponceaux, à même les travaux de réfection de cette route et qu'une directive en ce sens lui sera acheminée par le directeur des infrastructures et de l'aménagement de la Municipalité, monsieur Jean-François Boileau.

**DE PRÉVOIR** une enveloppe budgétaire supplémentaire de 135 000 \$ afin que ces travaux puissent être exécutés.

ADOPTÉE.

෯෯෯෯෯෯<mark>෯෯෯෯෯෯෯</mark>෯

Période de questions des contribuables

Aucun contribuable n'est présent lors de la période de questions.

෯෯෯෯<mark>෯෯෯෯෯෯෯෯</mark>෯

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière par intérim, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

Nicole Renaud,

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

෮෮෮෮෮෮෮෮෮෮෮෮෮෮෮෮෮෮

## LEVÉE DE LA SÉANCE

À **19 h 35**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

2019-09-337

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :



Procès-verbal du SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2019

**DE CLORE** et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

#### **නිතිතිතිතිතිතිතිතිතිති**

- Original signé -

- Original signé -

Michel Brisson Maire et Président d'assemblée Nicole Renaud Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

## - Original signé -

